



Procès-verbal de la réunion de la Commission  
canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tenue le  
3 mars 2020

Procès-verbal de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tenue le mardi 3 mars 2020 à compter de 17 h 40 au centre communautaire Casa Do Alentejo, situé au 1130, rue Dupont, à Toronto (Ontario).

Présents :

R. Velshi, présidente  
T. Bérubé  
S. Demeter  
M. Lacroix  
S. McKinnon

M. Leblanc, secrétaire  
L. Thiele, avocate générale principale  
W. Khan, rédacteur du procès-verbal (participation à distance)

Les conseillers de la CCSN sont : H. Tadros, G. Frappier et J. Stevenson (participation à distance)

D'autres personnes contribuent à la réunion (participation à distance) :

- Bruce Power : M. Burton
- Ontario Power Generation : R. Geofroy, R. Aroda et L. Morton

### Constitution

1. Étant donné qu'un avis de convocation, le CMD 20-M1.A, a été envoyé en bonne et due forme et que tous les commissaires permanents sont présents, la séance est reconnue comme étant légalement constituée.
2. Depuis la réunion de la Commission tenue les 11 et 12 décembre 2019, les documents suivants ont été remis aux commissaires : CMD 20-M1 à CMD 20-M3 et CMD 20-M5. Des précisions sur ces documents figurent à l'annexe A du procès-verbal.

### Adoption de l'ordre du jour

3. L'ordre du jour, le document CMD 20-M2, est adopté tel qu'il est présenté.

### Présidente et secrétaire

4. La présidente agit à titre de présidente de la réunion de la Commission. M. Leblanc fait office de secrétaire, et W. Khan est le rédacteur du procès-verbal.

Procès-verbal de la réunion de la CCSN tenue les 6 et 7 novembre 2019

5. La Commission note qu'elle a approuvé par correspondance le procès-verbal de la réunion de la Commission des 6 et 7 novembre 2019, tel qu'il est présenté dans le CMD 20-M3.

Procès-verbal de la réunion de la CCSN tenue les 11 et 12 décembre 2019

6. La Commission note que le procès-verbal de la réunion de la Commission des 11 et 12 décembre 2019 sera approuvé par correspondance à une date ultérieure.

RAPPORT D'ÉTAPE SUR LES CENTRALES NUCLÉAIRES

7. En ce qui a trait au document CMD 20-M5, qui inclut le rapport d'étape sur les centrales nucléaires, le personnel de la CCSN présente les mises à jour suivantes :
  - À l'égard du déversement d'eau lourde à la centrale nucléaire de Bruce Power, le personnel de la CCSN affirme que le nettoyage du déversement n'a pas entraîné de doses aux travailleurs ni d'impact sur le public ou l'environnement.
  - La tranche 7 de la centrale nucléaire de Pickering fonctionnait à 98 % de sa pleine puissance après l'achèvement des réparations au raccord Grayloc et des essais post-entretien.
  - Le rapport d'enquête et les mesures correctives prises par le ministère du Solliciteur général de l'Ontario à l'égard de la fausse alerte d'urgence déclarée le 12 janvier 2020 à la centrale nucléaire de Pickering ont été affichés sur le site Web du Ministère. Une discussion approfondie à ce sujet est prévue à l'occasion de la réunion de la Commission des 17 et 18 juin.
8. La Commission demande si Bruce Power a cerné l'origine et la cause du déversement d'eau lourde à la centrale nucléaire de Bruce. Le personnel de la CCSN répond que le circuit caloporteur primaire, un système sous pression, est la source du déversement. Le représentant de Bruce Power affirme que l'événement est survenu lors des essais post-entretien d'une vanne d'injection en flux et que, bien que le circuit caloporteur primaire était en cause, le système était drainé lorsque le déversement s'est produit. La Commission demande également si de tels événements surviennent fréquemment. Le représentant de Bruce Power répond que la fréquence d'un tel événement est faible et que l'événement n'a pas été causé par la défaillance de l'équipement, mais plutôt par une erreur sur le plan de la levée du contrôle.

9. La Commission demande de plus amples renseignements sur le dépassement de la limite de tritium durant le déversement d'eau lourde. Un représentant de Bruce Power explique que la concentration maximale se rapporte à la vapeur de tritium dans l'air. Le personnel de la CCSN ajoute que la concentration permise de tritium est de 1 concentration maximale admissible dans l'air (CMA<sub>a</sub>) et que la concentration de tritium à la source du déversement s'élevait à 10 CMA<sub>a</sub>, alors qu'elle atteignait environ 5 CMA<sub>a</sub> à proximité du périmètre de la Zone 2 et 2 CMA<sub>a</sub> entre la tranche 0 et la tranche 2.
10. À l'égard de l'événement de déversement d'eau lourde à la centrale nucléaire de Bruce, la Commission demande de plus amples renseignements sur le délai de réponse et le nombre d'intervenants requis lors d'un tel événement. Un représentant de Bruce Power répond qu'en cas d'urgence mineure sur le site, par exemple un déversement, une urgence serait déclarée à la centrale, et le Centre des mesures d'urgence (CMU) de la salle de commande serait activé. Pour ce qui est du nombre d'employés nécessaires à l'intervention, le représentant de Bruce Power affirme que le CMU est formé d'environ cinq personnes, et le gestionnaire de quart est en charge. Le représentant de Bruce Power ajoute qu'en cas d'urgence plus importante à la centrale nucléaire, l'organisation d'intervention d'urgence (OIU) devrait être activée et dix travailleurs additionnels devraient se joindre au CMU, sous le contrôle du commandant en poste.
11. La Commission demande si le transformateur d'alimentation de catégorie IV de la tranche 8 de la centrale nucléaire de Bruce a été remis en service. Un représentant de Bruce Power répond que le transformateur est en place et que Bruce Power procède à son branchement au réseau. Il ajoute que certains composants électriques de la centrale interne ont été endommagés durant la surtension et que le transformateur sera remis en service en avril 2020.
12. En ce qui a trait à l'arrêt de la tranche 7 de la centrale nucléaire de Pickering, la Commission demande des précisions sur le terme « arrêt planifié non prévu au budget ». Le représentant d'Ontario Power Generation (OPG) répond qu'un « arrêt planifié non prévu au budget » signifie que l'arrêt a été planifié et coordonné avec la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (IESO), mais qu'il n'a pas été inclus dans le plan d'activités d'OPG.
13. La Commission demande si la fuite du côté primaire de la tranche 7 de la centrale nucléaire de Pickering a mené au rejet de matières radioactives. Le représentant d'OPG répond que la fuite a été contenue dans l'enceinte de confinement du réacteur et qu'il n'y a pas eu de rejet de matières radioactives dans l'environnement.

14. La Commission demande de plus amples renseignements sur la portée des arrêts planifiés pour entretien à la tranche 4 de la centrale nucléaire de Bruce et de la tranche 1 de la centrale nucléaire de Pickering. Un représentant de Bruce Power répond que l'arrêt pour entretien de la tranche 4 visait principalement à placer les ressorts espaceurs dans les tubes de force dans une position plus optimale de sorte d'éviter les contacts entre les tubes de force et les tubes de calandre. Un représentant d'OPG répond que l'entretien qui doit être fait à la tranche 1 de la centrale nucléaire de Pickering est semblable à celui de la centrale nucléaire de Bruce, et vise des inspections de tubes de force et le repositionnement des canaux.
15. À la suite d'un vote par référendum de la Nation Saugeen Ojibway (NSO) pour rejeter la construction du projet de dépôt géologique en profondeur (DGP) d'OPG sur son territoire traditionnel<sup>1</sup>, la Commission demande à quel moment elle peut s'attendre à ce qu'OPG retire sa demande de permis de DGP. Le personnel de la CCSN répond que, bien qu'aucune lettre officielle n'ait été présentée, il a été informé qu'OPG rédige une lettre visant le retrait de sa demande et qu'il s'attend à ce que la lettre soit présentée en mai 2020. Il donne également à la Commission une mise à jour sur la garantie financière d'OPG à l'égard de ses installations, qui comprennent le projet de DGP, et des modifications qui seront apportées à cette garantie financière à la suite du retrait de sa demande de permis pour un DGP.

#### Clôture de la réunion publique

16. La séance est levée à 18 h.



\_\_\_\_\_  
Rédacteur du procès-verbal

Le 27 avril 2020

\_\_\_\_\_  
Date



\_\_\_\_\_  
Secrétaire

Le 27 avril 2020

\_\_\_\_\_  
Date

<sup>1</sup> [https://www.opg.com/media\\_release/opg-committed-to-lasting-solutions-for-nuclear-waste/](https://www.opg.com/media_release/opg-committed-to-lasting-solutions-for-nuclear-waste/) (en anglais seulement)

ANNEXE A

CMD	Date	N° e-Docs
20-M1	Le 10 février 2020	6117092
Avis de convocation à une réunion de la Commission		
20-M1.A	Le 12 février 2020	6119250
Avis révisé de convocation à une réunion de la Commission		
20-M2	Le 20 février 2020	6242026
Ordre du jour de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tenue le mardi 3 mars 2020 au centre communautaire Casa Do Alentejo, situé au 1130, rue Dupont, à Toronto		
20-M3	Le 29 janvier 2020	6239022
Ébauche du procès-verbal de la réunion de la Commission des 6 et 7 novembre 2019		
20-M5	Le 26 février 2020	6245925
Rapport d'étape sur les centrales nucléaires au 25 février 2020 Présentation du personnel de la CCSN		